

**EXTRAIT du REGISTRE des  
DELIBERATIONS de l'ASSEMBLÉE**

**1ÈRE Réunion de 2015**

**Séance du 28/29 janvier 2015**

CG20150128\_30  
id. 1467

*Les vingt-huit et vingt-neuf janvier deux mille quinze, les membres du Conseil Général légalement convoqués se sont réunis à l'Hôtel du Département, sous la présidence de M. Jean-Michel BAYLET, Président du Conseil Général. Après avoir constaté le quorum légal, l'Assemblée départementale peut valablement délibérer.*

*Présents ou ayant donné procuration de vote :*

*M. J-P. ALBERT, M. E. ASTOUL, M. C. ASTRUC, M. P. AURIENTIS, M. J-M. BAYLET, M. J-P. BESIERS, M. J. CAMBON, M. J. CAPAYROU, M. B. DAGEN, M. J-L. DEPRINCE, M. G. DESCAZEAX, M. G-M. EMPOCIELLO, M. F. GARRIGUES, M. R. GARRIGUES, M. J. GONZALEZ, M. P. GUILLAMAT, M. G. HEBRAL, M. A. LACOMBE, M. J. LAVABRE, M. M. MARTY, M. P. MARTY, M. R. MASSIP, M. C. MOUCHARD, M. J-P. QUEREILHAC, M. J-P. RAYNAL, M. D. ROGER, M. J. ROSET, Mme D. SARDEING-RODRIGUEZ, M. J. TABARLY, M. L. VIGUIE*

**POLITIQUE DÉPARTEMENTALE  
EN MATIÈRE DE COLLÈGES**

---

Nous devons examiner, au cours de la présente réunion, les propositions budgétaires 2015 en matière de collèges.

En préambule, je souhaite rappeler, à travers quelques chiffres, l'effort important consenti par notre collectivité en direction des collèges. En effet, sur la période de **1986 à 2014**, ce sont :

- **64,36 millions d'euros** qui ont été consacrés au fonctionnement (Annexe 1), et
- **114,19 millions d'euros** aux travaux et à l'équipement (Annexe 2).

**Dans le même temps, les effectifs ont augmenté de 1 480 élèves**, passant de 8 877 collégiens en 1986 à 10 357 à la dernière rentrée (Annexe 3).

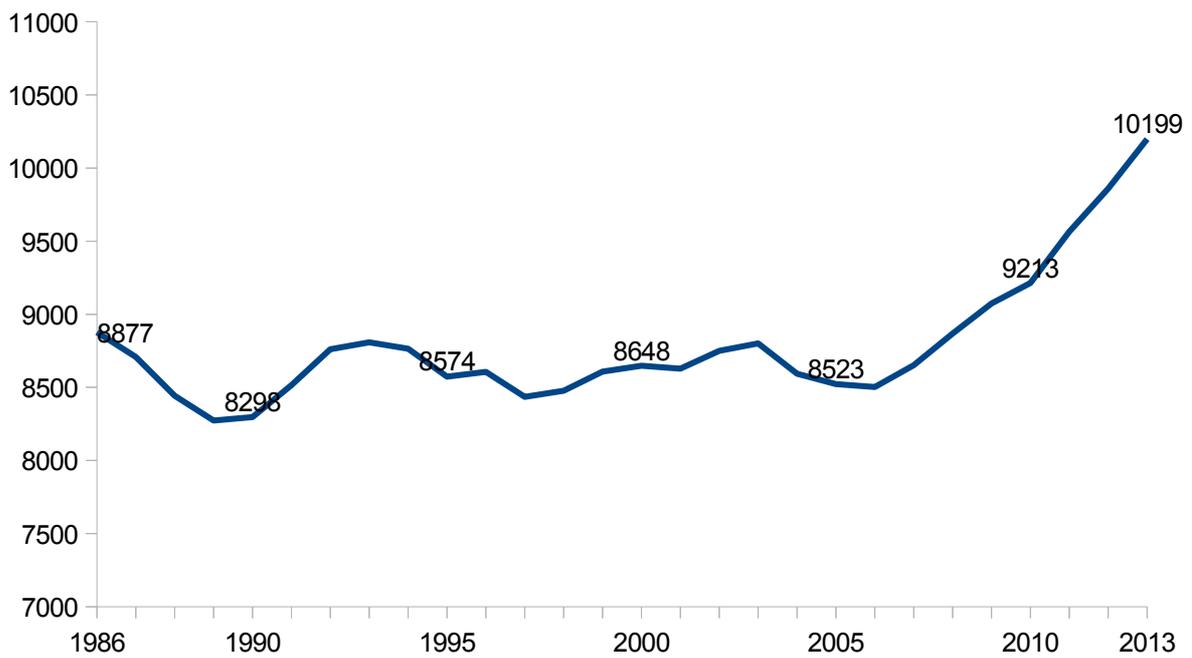
Néanmoins, dans un souci permanent de bien-être des élèves, pour accroître la qualité des lieux d'enseignement, **les rapprocher de leur domicile** et accompagner l'évolution des normes pédagogiques, l'Assemblée Départementale a affirmé sa volonté d'investir toujours plus pour les jeunes tarn-et-garonnais en **construisant 5 collèges** :

- Jean-Jacques Rousseau à Labastide Saint-Pierre,
- Antonin Perbosc à Lafrançaise,
- Jean-Honoré Fragonard à Nègrepelisse,
- Vercingétorix à Montech,
- Manuel Azaña à Montauban.

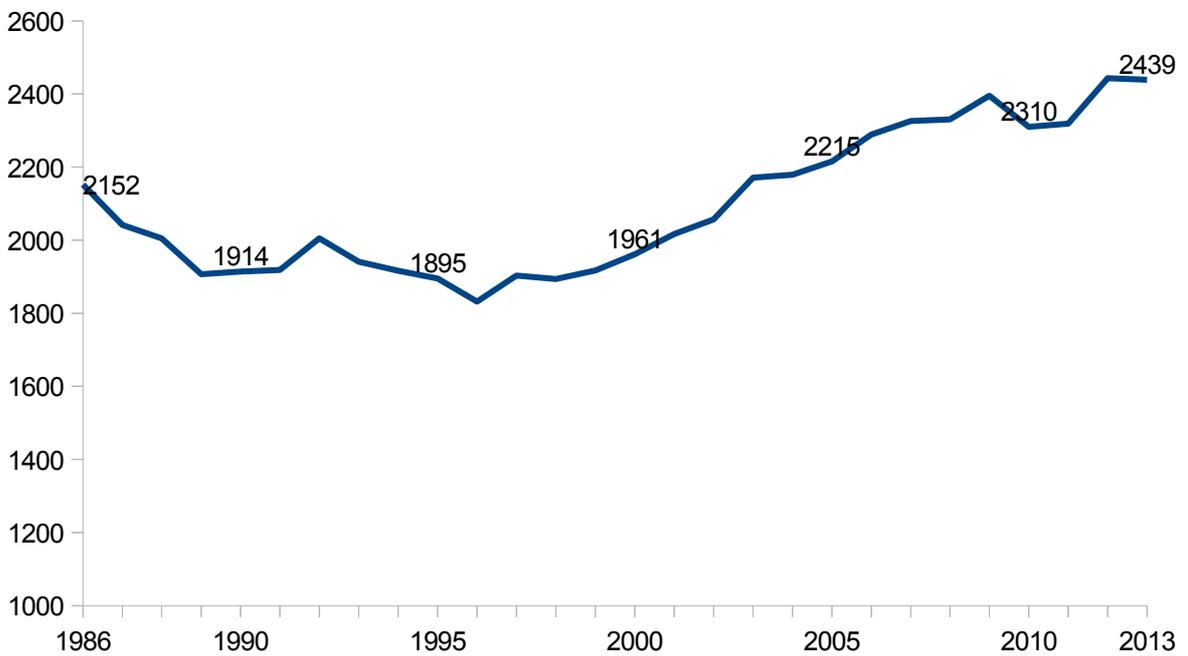
Vous voudrez bien trouver ci-après, d'une part, l'histogramme des effectifs sur la période de 1986 à nos jours tant sur les collèges publics que privés et, d'autre part, l'évolution des subventions de fonctionnement durant la même période dans les secteurs public et privé.

**10 357 élèves** sont recensés à la rentrée 2014 dans les collèges publics, soit **158 élèves de plus** par rapport à la rentrée 2013 (+ 1,55 %) et **2 519 élèves** pour les collèges privés, soit **80 de plus** par rapport à la rentrée précédente (+ 3,28 %).

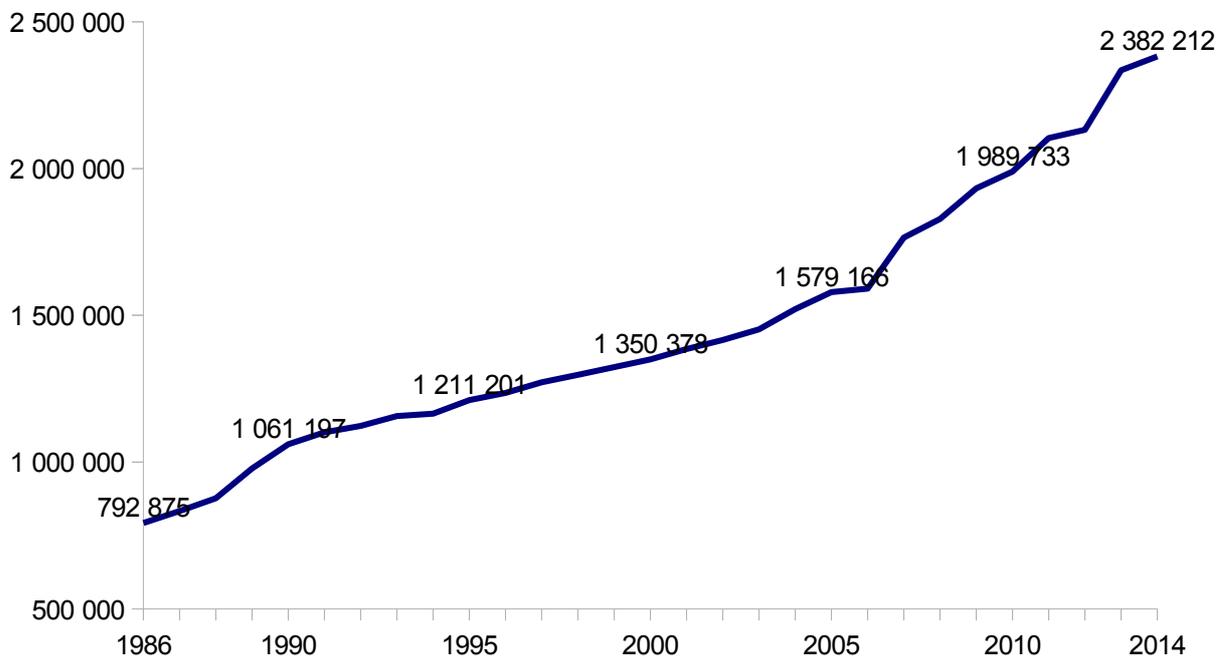
## Évolution des effectifs des collèges publics



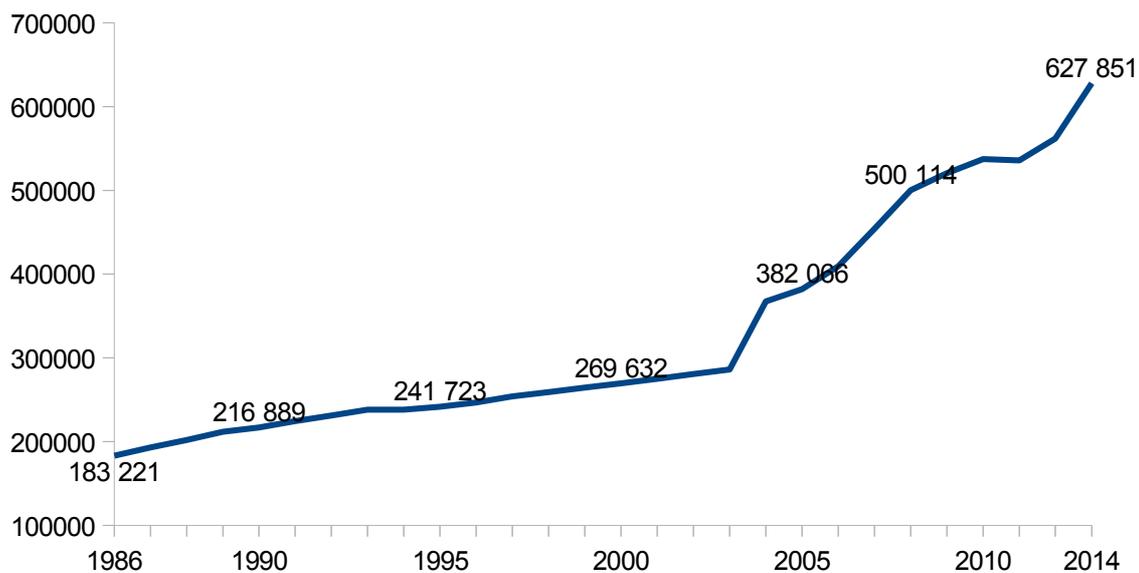
## Evolution des effectifs des collèges privés



Evolution des subventions de fonctionnement aux collèges publics  
(période de 1986-2014- en Euros)



Evolution des subventions de fonctionnement aux collèges privés  
(période de 1986-2014- en Euros)



Au delà de ce récapitulatif chiffré auquel il convient d'ajouter **25,56 M €** relatifs aux installations sportives de ces mêmes collèges, je tiens à souligner les efforts d'investissements réalisés d'une part, pour **améliorer les capacités d'accueil** et, d'autre part, pour **mieux les répartir** sur le territoire départemental.

Dans le même temps, le Conseil Général mène un **plan de réparations, réhabilitations et restructurations** des établissements dans **2 cadres différents** :

~ l'un, **pluriannuel**, datant de 2003, a pour but de planifier les grosses opérations jugées prioritaires qui, en l'espace de 11 ans, permettent une mise à niveau de tous les établissements publics de Tarn-et-Garonne : il s'agit du **programme prévisionnel d'investissement (P.P.I.)**,

~ l'autre, concerne les **programmes annuels de travaux**.

**Concernant le programme prévisionnel d'investissement** cette vaste opération, qui s'échelonne sur la période **2003-2012**, représente plus de **30 millions d'euros** de travaux, soit l'équivalent de 2 collèges.

Aujourd'hui sur les **51 tranches** que compte ce programme :

- ~ 41 sont terminées,
- ~ 9 sont en cours,
- ~ 1 reste à lancer.

Le PPI va permettre d'accomplir un pas important vers l'objectif que nous nous étions fixés : réunir les conditions matérielles (locaux, équipements, câblage informatique) pour favoriser la réussite de chacun des collégiens de notre département et apporter des réponses adaptées aux exigences de scolarisation du terrain.

\*\*\*\*\*

Je vous invite maintenant à examiner les propositions budgétaires pour 2015.

## I – FONCTIONNEMENT

---

Les crédits de fonctionnement comprennent :

- 1- Les dotations obligatoires aux collèges publics et privés,
- 2- Les actions partenariales facultatives,
- 3- L'entretien et les petits travaux dans les établissements,
- 4- Des opérations spécifiques liées à des travaux.

### 1. Participation aux dépenses de fonctionnement des collèges publics et privés

#### - Collèges publics

(*article 65511 - sous-fonction 221*).....**2 504 287 €**

La répartition par collège est établie conformément aux critères et méthodes de calcul définis depuis la décision modificative n° 2 de 2003 dont je vous rappelle les grands principes :

- application d'un **forfait au m<sup>2</sup>** pour les surfaces bâties et non bâties,
- prise en compte des **dépenses de viabilisation** de l'année n-2,
- intégration des **contrats de maintenance** obligatoires (installations électriques, extincteurs, chaufferies, ascenseurs, gaz...),
- application d'un **forfait par élève** de l'enseignement général et de l'enseignement technique.

Au titre de l'année 2014-2015 nous avons fixé, lors de notre décision modificative n° 1 de 2014, comme nous le faisons chaque année, les variables, dont vous trouverez le détail en Annexe 4.

Le montant voté lors de cette session s'élevait à **2 504 287 €**.

Vous pouvez consulter, en Annexe 5, la répartition de la dotation attribuée à chaque établissement telle que nous l'avons actée en juin 2014.

#### - Collèges privés – Dotation de fonctionnement « part matériel »

(*article 65512 - sous-fonction 221*)..... **647 383 €**

Conformément aux lois de décentralisation, le Département participe chaque année aux dépenses de fonctionnement en matériel des collèges privés sous contrat d'association avec l'Etat. Une dotation de fonctionnement, dite « **part matériel** », fondée sur la parité avec les dotations des collèges publics, est donc versée aux collèges privés par rapport au coût moyen d'un élève de collège public.

Une convention triennale, conclue avec la Direction Diocésaine, l'Union Départementale des Organismes de Gestion de l'Enseignement Catholique (UDOGEC) et le Comité Diocésain de l'Enseignement Catholique, fixait les relations entre les parties pour les années 2012, 2013 et 2014 et, notamment, le coût à l'élève pour la dotation « part matériel » et la dotation « part personnel ».

En ce début d'année 2015, de nouvelles négociations vont être entreprises en vue de la rédaction d'une nouvelle convention triennale.

Dans l'attente de sa finalisation, je vous propose d'appliquer les taux utilisés en 2014 et de procéder ensuite, le cas échéant, à une actualisation, après la décision modificative n° 1, en fonction du résultat des négociations.

Pour 2015, le taux appliqué pour la dotation « part matériel » s'élève donc à **257 €** par collégien, qui, rapporté au nombre d'élèves de l'enseignement privé à la rentrée 2014 (2 519), donne une enveloppe de **647 383 €**.

Par ailleurs, à la demande des responsables de l'enseignement catholique qui ont souhaité que cette enveloppe soit répartie en majorant de 25 % les 80 premiers élèves de chaque collège privé afin de favoriser les « petits » établissements, les critères suivants seront appliqués pour 2015 :

- 304,5076 € pour les 80 premiers élèves,
- 243,6060 € pour les suivants.

Je vous propose donc de ratifier l'inscription d'un crédit de **647 383 €** à l'intention des 7 collèges privés de Tarn-et-Garonne sous contrat d'association, la répartition de cette somme figurant en Annexe 6 de mon présent rapport.

Le mandatement des sommes dues aux collèges privés sera effectué en deux fois (60 % versés au plus tard le 31 mai, le solde avant le 15 juillet).

**- Collèges privés – Dotation « part personnel »**  
(*article 655124 – sous-fonction 221*) ..... **687 687 €**

Avec la loi du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales, une deuxième dotation, dite « **part personnel** » est transférée aux Départements et versée depuis 2007 aux collèges privés. Cette contribution, également fondée sur la parité, est calculée par rapport aux dépenses de rémunération des personnels non enseignants afférentes à l'externat des collèges publics assurées par le Département. Une compensation gelée, d'un montant de 485 000 €, est versée par l'Etat.

Pour déterminer le montant de cette dotation, je vous propose, comme pour la dotation « part matériel » ci-dessus, d'appliquer le taux de 2014 dans l'attente de la nouvelle convention.

Pour 2015, ce taux s'élève donc à **273 €** par collégien qui, rapporté au nombre d'élèves de l'enseignement privé à la rentrée 2014 (2 519), donne une enveloppe de **687 687 €**.

Comme pour la dotation « part matériel », cette enveloppe sera répartie en majorant de 25 % les 80 premiers élèves de chaque collège privé en appliquant les critères suivants :

- 323,4651 € pour les 80 premiers élèves,
- 258,7722 € pour les suivants.

Je vous propose donc de ratifier l'inscription d'un crédit de **687 687 €** à l'intention des 7 collèges privés de Tarn-et-Garonne sous contrat d'association, la répartition de cette somme figurant en Annexe 7 de mon présent rapport.

Le mandatement des sommes dues au titre de cette dotation sera également effectué en deux fois (60 % versés au plus tard le 31 mai, le solde avant le 15 juillet).

## **2. Actions partenariales des collèges**

**- Actions partenariales des projets d'établissement des collèges**  
(*article 655112 – sous-fonction 221*).....**107 247 €**

L'enveloppe globale consacrée à ces **actions facultatives** ayant été arrêtée à **150 747 €** à l'occasion de notre décision modificative n° 2 de 2014 je vous propose, aujourd'hui, compte tenu des crédits déjà inscrits l'an dernier, de ratifier l'inscription du solde, à savoir **107 247 €**.

### **- Sections et classes sportives**

<i>(article 655113 – sous-fonction 221) : fonctionnement.....</i>	<b>20 355 €</b>
<i>(article 6218 – sous-fonction 221) : professeurs.....</i>	<b>7 250 €</b>
<i>(article 6288 – sous-fonction 221) : prestataires extérieurs.....</i>	<b>17 275 €</b>

Compte tenu de l'enveloppe globale affectée aux sections et classes sportives d'un montant de 56 880 € et des crédits déjà inscrits lors de la décision modificative n° 2 de 2014, il convient de procéder à la ratification des crédits de paiement correspondants nécessaires :

~ le solde des subventions de fonctionnement versées aux établissements, à savoir **20 355 €**,

~ la totalité des crédits relatifs à la rémunération des intervenants (professeurs et intervenants extérieurs) pour l'encadrement spécifique de ces activités sportives, à savoir **24 525 €**.

### **- Dotations complémentaires**

<i>(article 655111 – sous-fonction 221).....</i>	<b>77 000 €</b>
<i>(article 655114 – sous-fonction 221).....</i>	<b>15 000 €</b>

Les collèges Manuel Azaña à Montauban et Vercingétorix à Montech bénéficient d'un service de transport afin d'acheminer leurs élèves vers les installations sportives couvertes de manière à suivre les cours d'éducation physique et sportive.

Pour financer ces besoins, il convient d'attribuer à ces établissements une subvention de **40 000 €** pour le collège Manuel Azaña et **22 000 €** pour le collège Vercingétorix.

De plus, depuis septembre 2009, le Conseil Régional nous a informés que des subventions étaient attribuées aux lycées, qui en feront la demande, pour la préparation de repas à partir de produits régionaux sous signe d'identification et de la qualité et de l'origine (SIQO), dont les produits bio. Cette aide, estimée à 1 € par rationnaire sur la base d'un déjeuner par semaine, permet d'assurer le surcoût d'approvisionnement sans modifier les tarifs appliqués aux familles.

Afin de faire face aux frais occasionnés par ce différentiel repas, dont le coût est estimé à **15 000 €**, il convient d'attribuer une subvention de ce montant au collège François Mitterrand à Moissac.

Enfin, conformément à la convention qui confie la gestion de la Cité Scolaire de Moissac à la Région, le Conseil Général est appelé à participer, au prorata de l'effectif du collège, aux frais d'assurance de cet ensemble immobilier soit **15 000 €**.

### 3. Entretien et petites réparations dans les collèges

- <b>Entretien et réparations de bâtiments et biens mobiliers</b>	
<i>(article 61522 – sous-fonction 221)</i> .....	<b>30 000 €</b>
<i>(article 61558 – sous-fonction 221)</i> .....	<b>1 000 €</b>

Ces enveloppes permettent de financer certaines interventions non programmées, ou réparations urgentes, sur les biens immobiliers et mobiliers des collèges dont la nature et le coût ne permettent pas une imputation en section d'investissement.

Comme pour la section d'investissement (article 231312 et 2317312, sous-fonction 221 - opération : interventions urgentes), un rapport sera présenté, **pour information**, à la Commission Permanente sur les opérations réalisées sur les biens immobiliers en 2015 supérieures à **2 000 €**.

- <b>Produits d'entretien EMOES</b>	
<i>(article 60631 – sous-fonction 221)</i> .....	<b>3 000 €</b>
- <b>Entretien des terrains, parcs et jardins (élagages, etc.)</b>	
<i>(article 61521 – sous-fonction 221)</i> .....	<b>11 000 €</b>

### 4. Opérations spécifiques

Tout d'abord, certains collèges sont actuellement concernés par **l'implantation de bâtiments démontables**, pour lesquels des frais de diverses natures sont engagés.

- <b>Locations mobilières et frais d'installation</b>	
<i>(article 6135 – sous-fonction 221)</i> .....	<b>243 000 €</b>
<i>(article 6188 – sous-fonction 221)</i> .....	<b>20 000 €</b>

Cette ligne budgétaire permet de financer la location de bâtiments démontables qui sont actuellement installés aux collèges Jean de Prades à Castelsarrasin, Jean Lacaze à Grisolles, Jean Jacques Rousseau à Labastide-St-Pierre, Antonin Perbosc à Lafrançaise. De plus, quatre nouvelles structures vont être installées au collège Olympe de Gouges à Montauban dans le cadre des travaux de restructuration de cet établissement.

Le montant estimatif de cette ligne budgétaire s'élève à **241 000 €** auquel il convient de prévoir une somme de **2 000 €** pour financer une éventuelle location de matériel.

Parfois, lors de l'installation ou de la restitution de bâtiments démontables, des adaptations ou des réparations sont parfois nécessaires. Pour cette année, le montant prévisionnel de ces frais est estimé à **20 000 €**.

**- Frais d'honoraires**

*(article 6228 – sous-fonction 221)*.....**1 000 €**

## **II – TECHNOLOGIES D'INFORMATION ET DE COMMUNICATION POUR L'ENSEIGNEMENT (TICE)**

---

### **1. Environnement Numérique de Travail**

Ces crédits, pour les nouvelles technologies, concernent l'Environnement Numérique de Travail dans les collèges publics :

*(article 6156 – sous-fonction 221)*.....**71 000 €**

*(article 6568 – sous-fonction 221)*.....**16 000 €**

Nous sommes engagés depuis 2008 dans un partenariat pour la généralisation et l'évolution de l'Environnement Numérique de Travail (ENT) dans les établissements scolaires du 2<sup>nd</sup> degré avec la Région de Midi-Pyrénées, l'Académie de Toulouse, la Direction Régionale de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt de Midi-Pyrénées (D.R.A.A.F.), les Départements de l'Ariège, l'Aveyron, le Gers, le Lot, les Hautes-Pyrénées et le Tarn.

L'ENT est un prolongement numérique de l'établissement accessible 7 jours sur 7, appelé aussi « cartable numérique ». **Depuis décembre 2011, tous les collèges bénéficient de l'ENT** et comme je l'avais évoqué lors de la session du Budget 2014, après deux phases d'évolution -ENT1 de 2008 à 2011 et ENT2 de 2012 à 2015-, nous entamerons en juin prochain la phase ENT3 pour la période 2015-2019.

Pour assurer la continuité de cet outil, les marchés ont été lancés par le groupement de commandes de l'ENT, dont la Région reste le coordonnateur, et devraient être notifiés dans le courant du 1<sup>er</sup> semestre 2015.

Par ailleurs, comme pour l'ENT1 et l'ENT2, je vous propose de solliciter des subventions auprès de l'Etat et de l'Europe.

## **2. Equipement informatique des collèges**

Je vous rappelle qu'en 2008, puis en 2012, nous avons lancé la 1ère puis la 2ème tranche du **programme pluriannuel de modernisation informatique des collèges pour atteindre l'objectif d'un ordinateur pour six élèves.**

Ainsi, depuis décembre 2012, le Conseil Général met à disposition des collégiens **1 545 micro-ordinateurs** et 89 imprimantes.

## **3. Transfert aux collectivités territoriales de l'équipement et de la maintenance informatique**

La loi d'orientation et de programmation pour la refondation de l'école de la République de 2013 **prévoit le transfert aux Conseils généraux et aux Conseils régionaux de l'équipement et de la maintenance informatique des établissements scolaires, sans transfert de moyens.**

**Les départements deviennent ainsi responsables, pour les collèges, de l'acquisition et la maintenance des infrastructures et des équipements, dont les matériels informatiques et les logiciels prévus pour leur mise en service, nécessaires à l'enseignement et aux échanges entre les membres de la communauté éducative.**

Nous intervenons déjà pour le financement de matériels à destination des élèves. Mais la loi va beaucoup plus loin car elle transfère la compétence informatique également en matière de réseaux, de matériels et logiciels à destination **des services de la communauté éducative.**

Le Comité Académique au Numérique (CAN), réuni le 14 janvier 2014, a proposé un plan d'actions sur 18 mois pour préparer la prise en charge de la maintenance informatique par les collectivités en septembre 2015.

Toutefois, la complexité de la tâche n'a pas permis au groupe de travail d'aboutir complètement dans la définition concrète du partage des compétences et le calendrier initial est d'ores et déjà à reconsidérer.

Au-delà, le projet de réforme territoriale visant à transférer aux Régions la gestion des collèges à l'horizon 2017 vient ajouter à la complexité de la démarche.

C'est pourquoi, dans ce contexte et en accord avec certains Conseils Généraux de Midi-Pyrénées, j'ai demandé à Madame la Rectrice de l'Académie de Toulouse, par courrier du 24 novembre 2014, de bien vouloir reconsidérer le calendrier initial et envisager le report de la mise en œuvre du volet « maintenance informatique » de la loi sur la refondation de l'école tant que les conditions techniques ne sont pas entièrement éclaircies et jusqu'à ce que le législateur se soit prononcé sur le devenir des collectivités territoriales et de leurs compétences.

### III – INVESTISSEMENT

---

Les crédits d'investissements comprennent :

1. Les différents programmes de travaux annuels,
2. Les programmes pluriannuels de travaux sur les bâtiments, dont le PPI,
3. Les programmes d'équipement, qu'il s'agisse du 1<sup>er</sup> ou d'un renouvellement.

#### 1. Travaux annuels

Je vous rappelle que, depuis la nouvelle nomenclature comptable (M52), les travaux réalisés doivent être scindés entre :

les travaux dans les **collèges propriété du Conseil Général** :

- Jean-Jacques Rousseau à Labastide-St-Pierre,
- Antonin Perbosc à Lafrançaise,
- Manuel Azaña à Montauban,
- Vercingétorix à Montech,
- Jean-Honoré Fragonard à Nègrepelisse,

les travaux dans les **collèges reçus à disposition** :

- Théodore Despeyrous à Beaumont de Lomagne,
- Pierre Flamens et Jean de Prades à Castelsarrasin,
- Pierre Darasse à Caussade,
- Jean Lacaze à Grisolles,
- Pays de Serres à Lauzerte,

- François Mitterrand à Moissac,
- Ingres, Jean Jaurès et Olympe de Gouges à Montauban,
- Pierre Bayrou à St-Antonin-Noble-Val,
- Jean Rostand à Valence d' Agen.

S'agissant du *programme annuel de travaux à thèmes*, comme chaque année, je vous propose la réalisation d'opérations touchant un ou plusieurs des domaines suivants :

- sécurité et hygiène,
- mise à niveau des chaufferies,
- rénovation des demi-pensions et internats,
- mise aux normes des établissements en matière d'accessibilité aux handicapés,
- entretien des logements de fonction,
- maintenance du clos et du couvert,
- études et travaux divers.

Enfin, au titre des *interventions urgentes*, je vous propose une enveloppe permettant de financer les opérations, non prévues dans les deux rubriques précédentes, résultant de désordres ponctuels affectant une ou plusieurs structures de collèges.

Ne sont toutefois examinées dans ce cadre, sauf cas particuliers, que les demandes atteignant ou excédant 1 500 € TTC, les autres devant être supportées par les établissements ou imputées, le cas échéant, sur les enveloppes prévues à cet effet en section de fonctionnement.

S'agissant des opérations d'un montant supérieur à 2 000 €, elles feront l'objet d'un rapport en Commission Permanente en fin d'exercice.

**a. Travaux dans les cours des collèges propriété du Département**  
*(article 23122 – sous-fonction 221)*

Autorisation de programme 2015.....	10 000 €
Crédits de paiement inscrits au BP 2015.....	10 000 €

*Collège Antonin Perbosc à Lafrançaise*

Rénovation du portail : **5 000 €**

*Collège Jean-Honoré Fragonard à Nègrepelisse*

Mise en place d'un digicode accès professeurs/visiteurs : **5 000 €**

**b. Travaux dans les cours des collèges mis à disposition du Département**  
*(article 231722 – sous-fonction 221)*

Autorisation de programme 2015.....**70 000 €**

Crédits de paiement inscrits au BP 2015..... **70 000 €**

*Collège Jean Lacaze à Grisolles*

Mise en place d'un éclairage entrée du collège : **9 000 €**

*Collège du Pays de Serres à Lauzerte*

Marquage au sol de la cour : **5 000 €**

Eclairage de la cour : **11 000 €**

*Collège Olympe de Gouges à Montauban*

Mise en place de deux abris à vélos : **30 000 €**

*Collège Pierre Bayrou à St-Antonin-Noble-Val*

Mise en place d'un abri à vélos : **15 000 €**

**c. Programmes annuels de travaux dans les collèges propriété du Département**  
*(article 231312 – sous-fonction 221)*

Autorisation de programme globale 2015.....**369 000 €**

Crédits de paiement inscrits au BP 2015.....**369 000 €**

L'autorisation de programme globale 2015 de **369 000 €** est ainsi détaillée :

<b>Programme annuel de travaux d'entretien et de grosses réparations :</b>	<b>132 000 €</b>
<input type="checkbox"/> Annexe 8	
<b>Programme annuel de travaux à thèmes :</b>	<b>228 000 €</b>
<input type="checkbox"/> Annexe 9	
<b>Interventions urgentes :</b>	<b>5 000 €</b>
<b>Etudes et travaux divers :</b>	<b>4 000 €</b>

**d. Programmes annuels de travaux dans les collèges reçus à disposition**  
(*article 2317312 – sous-fonction 221*)

Autorisation de programme globale 2015.....	<b>997 500 €</b>
Crédits de paiement inscrits au BP 2015.....	<b>997 500 €</b>

L'autorisation de programme globale 2015 de **997 500 €** est ainsi détaillée :

<b>Programme annuel de travaux d'entretien et de grosses réparations :</b>	<b>227 500 €</b>
<input type="checkbox"/> Annexe 10	
<b>Programme annuel de travaux à thèmes :</b>	<b>755 000 €</b>
<input type="checkbox"/> Annexe 11	
<b>Interventions urgentes :</b>	<b>10 000 €</b>
<b>Etudes et travaux divers :</b>	<b>5 000 €</b>

Je souhaitais, à l'occasion de cette session budgétaire, vous faire part de l'obligation qui nous incombe de planifier un Agenda d'Accessibilité Programmé (Ad'AP) dans le cadre de la loi de 2005 de mise en accessibilité de tous les établissements et installations recevant du public. Sont concernés tous les collèges sauf Azaña à Montauban et Vercingétorix à Montech, soit 15 collèges.

Cet agenda est un dispositif d'exception qui permet de disposer d'un délai supplémentaire pour la réalisation des travaux de mise en conformité.

Il doit être déposé avant le 27 septembre 2015 à la préfecture et dans les communes concernées. Cette programmation budgétaire est obligatoire pour être en accord avec la loi pour les établissements qui ne seraient pas mis aux normes au 15 janvier 2015.

En fonction de la catégorie des bâtiments, la législation prévoit un délai supplémentaire de 3 à 9 ans pour réaliser cette mise aux normes.

Par anticipation, le Département a fait réaliser un état des lieux en 2011, par un Bureau de Contrôle, sur l'ensemble des 15 collèges dont le coût prévisionnel de travaux et missions de contrôle s'élève à **3 500 000 € TTC**.

Je vous demande de prendre acte de cette obligation et de ses conséquences financières et vous propose, lors de la décision modificative n° 1 de 2015, de vous présenter le programme détaillé par collège afin de définir un échéancier d'interventions.

## 2. Travaux pluriannuels dans les bâtiments

### a. Construction, extension et restructuration des collèges publics : PPI (article 2382 – sous-fonction 221)

Comme à chaque session, je souhaite vous faire un point sur les tranches réalisées et les opérations en cours, établissement par établissement, dans le cadre du **programme prévisionnel d'investissement 2003-2012**. Le détail qui recense l'ensemble des opérations relatives à ce programme et fait apparaître le phasage, l'état d'avancement et le coût figure en Annexe 12.

A ce jour sur 51 opérations :

- 41 sont terminées,
- 9 sont en cours,
- 1 reste à lancer.
  
- **Collège T. Despeyrous à Beaumont-de-Lomagne**

Les phases 2003, 2004, 2005, 2006, 2007 et 2009 ont été réalisées.

S'agissant des deux dernières phases (bâtiment externat et cour), elles sont en voie d'achèvement pour une livraison en février 2015.

Toutefois, il s'avère nécessaire, pour des raisons de sécurité, de reconstruire le mur de clôture, dont le montant ressort à **50 500 €**.

Au titre de 2015, je vous demande de bien vouloir :

- augmenter l'autorisation de programme 2011 de **50 500 €** et de ratifier le crédit de paiement correspondant,
  
- ratifier un crédit de paiement de **87 600 €** au titre de l'autorisation de programme de 2010.

- **Collège Flamens à Castelsarrasin**

Les deux tranches programmées sont terminées.

- Collège Jean de Prades à Castelsarrasin**

Les deux premières phases sont terminées (chaufferie et bâtiment Alti).

La phase 2009-2010 correspond à la restructuration des bâtiments externat et ancien internat. Ce dernier vient d'être réceptionné. Quant au bâtiment externat, les travaux sont en cours pour une livraison en février 2015.

Au titre de 2015, je vous demande de bien vouloir ratifier un crédit de paiement de **63 133 €** au titre de l'autorisation de programme de 2009.

□ **Collège Pierre Darasse à Caussade**

Les six premières phases sont globalement terminées.

La deuxième partie de la phase 2008-2009 concerne la restructuration du rez-du-chaussée et du 1er étage du bâtiment internat et des ateliers.

Au titre de 2015, je vous propose de ratifier un crédit de paiement de **30 000 €** au titre de l'autorisation de programme 2008.

□ **Collège Jean Lacaze à Grisolles**

Les trois premières phases concernant la restructuration du bâtiment administration, salles de classe et du bâtiment CDI ont été réalisées.

□ **Collège Jean Jacques Rousseau à Labastide-St-Pierre**

Les deux tranches programmées sont terminées.

□ **Collège du Pays de Serres à Lauzerte**

Les quatre premières phases concernant la restructuration du bâtiment externat sont achevées.

S'agissant du bâtiment demi-pension, la Semateg a été désignée en qualité de mandataire et la désignation du maître d'oeuvre interviendra début 2015 pour un commencement des travaux en fin d'année.

□ **Collège François Mitterrand à Moissac**

Un programme de travaux en deux tranches a été prévu.

La phase 2010-2011, relative à la restructuration du bâtiment segpa, a été livrée à la rentrée de septembre 2014.

La dernière tranche concerne l'isolation des façades. La maîtrise d'ouvrage a été déléguée à la Semateg et le Cabinet d'architecte DANGAS-LAURENCE a été retenu. Les travaux ont débuté début novembre 2014 pour une livraison prévue en mars 2015.

□ **Collège Ingres à Montauban**

Cet établissement a fait l'objet d'une vaste opération de restauration en 12 tranches pour un montant de **6 780 000 €** qui s'est terminée en 2002.

Dans le cadre du programme prévisionnel d'investissement, l'Assemblée départementale a adopté une autorisation de programme pour la mise aux normes des cuisines. Cette opération a été livrée en septembre 2009.

□ **Collège Jean Jaurès à Montauban**

En 2007, l'Assemblée départementale a adopté l'autorisation de programme pour les travaux de restructuration du bâtiment ancien et le remplacement des menuiseries extérieures. Cette opération a été livrée au 1er trimestre 2010.

□ **Collège Olympe de Gouges à Montauban**

Sur la période 2003-2012, un programme de travaux en 7 tranches a été adopté. A ce jour, quatre tranches sont achevées.

Pour les trois dernières tranches, qui concernent la restructuration du bâtiment enseignement et social (dont CDI), le mandataire (Semateg) et l'architecte (Monsieur SALOMON) ont été désignés. Les travaux devraient commencer fin mars 2015 pour une durée prévisionnelle de 3 ans.

Au titre de 2015, je vous propose :

- de ratifier un crédit de paiement de **65 352 €** au titre de l'autorisation de programme de 2009,
- de ratifier un crédit de paiement de **300 000 €** au titre de l'autorisation de programme de 2010,
- de ratifier un crédit de paiement de **200 000 €** au titre de l'autorisation de programme de 2011.

□ **Collège Pierre Bayrou à Saint-Antonin-Noble-Val**

Les six tranches programmées sur cet établissement sont achevées.

□ **Collège Jean Rostand à Valence d'Agen**

Les trois tranches programmées sont terminées.

Compte tenu de toutes ces précisions, je vous propose pour notre programme prévisionnel d'investissement :

- au titre de la phase 2011 une augmentation de l'autorisation de programme de **50 500 €** pour le collège Théodore Despeyrous à Beaumont-de-Lomagne,

- avec la ratification d'un crédit de paiement global de **796 585 €** correspondant à :

- Collège Théodore Despeyrous à Beaumont-de-Lomagne.....	138 100 €
- Collège Jean de Prades à Castelsarrasin.....	63 133 €
- Collège Pierre Darasse à Caussade.....	30 000 €
- Collège Olympe de Gouges à Montauban.....	565 352 €

### **3. Equipements**

#### **a. Equipement mobilier**

*(article 21841 – sous-fonction 221)*

Autorisation de programme globale 2015..... **185 000 €**

Crédits de paiement inscrits au BP 2015..... **435 000 €**

- au titre de l'AP 2013 : 250 000 €

- au titre de l'AP 2015 : 185 000 €

L'autorisation de programme globale 2015 de **185 000 €** se décompose ainsi :

• **1<sup>er</sup> équipement scolaire : 135 000 €**

Cette rubrique concerne des acquisitions d'équipements mobiliers ou matériels divers destinées à des structures neuves ou restructurées dans le cadre du programme prévisionnel d'investissement et des divers programmes annuels de travaux.

Au titre de 2015 seront concernés :

dans le cadre du Programme Prévisionnel d'Investissement :

*Collège Pierre Darasse à Caussade*

Equipement dans le cadre de la restructuration du bâtiment atelier segpa : **50 000 €**

dans le cadre du programme annuel de travaux d'entretien :

*Collège Pierre Darasse à Caussade :*

Achat de mobilier pour le foyer élèves : **10 000 €**

*Collège J.J. Rousseau à Labastide-St-Pierre :*

Achat de mobilier pour trois salles de classes et deux salles de sciences : **17 500 €**

*Collège J. H. Fragonard à Nègrepelisse*

Achat d'équipement pour la salle de technologie : **10 000 €**

*Collège François Mitterrand à Moissac*

Achat de mobilier pour six salles de classe : **20 000 €**

*Collège Jean Rostand à Valence d'Agen*

Achat de mobilier pour trois salles de sciences : **7 500 €**

opérations diverses :

*Collège Flamens à Castelsarrasin*

Equipement de la salle informatique et du foyer élèves : **15 000 €**

*Collège Jean de Prades à Castelsarrasin*

Achat d'une vitrine pour la segpa : **5 000 €**

- **Complément et renouvellement d'équipement mobilier : 50 000 €**

Cette politique permet de compléter, ou renouveler, l'équipement des collèges. Il est précisé que la liste exhaustive des besoins, dressée par ordre de priorité, est sollicitée auprès des chefs d'établissement et arbitrée en concertation avec eux. Les commandes par collège sont ensuite établies par le service Education qui acquitte les factures correspondantes.

- b. Subventions attribuées aux collèges pour leurs dépenses d'équipement**  
(*article 20431 – sous-fonction 221*)

Autorisation de programme 2015.....	<b>8 000 €</b>
Crédits de paiement inscrits au BP 2015.....	<b>8 000 €</b>

Cette autorisation de programme de **8 000 €** est allouée au titre des subventions versées dans le cadre de la politique du fonds commun des services d'hébergement.

Sont examinées dans le cadre de cette rubrique les demandes d'aide financière des établissements à l'achat de matériels ou d'équipements divers destinés à l'hébergement. La participation du Conseil Général peut varier **dans une fourchette de 25 à 50 % du montant total**.

La procédure en vigueur confère délégation à la Commission Permanente pour l'examen de ces demandes, c'est-à-dire la décision d'attribution ou de non attribution d'une subvention et la détermination du taux de participation, le cas échéant.

- c. Equipements spécifiques**

- **Matériel et outillage technique**  
(*article 2157 – sous-fonction 221*)

Autorisation de programme 2015.....	<b>59 500 €</b>
Crédits de paiement inscrits au BP 2015.....	<b>59 500 €</b>

L'autorisation de programme globale 2015 de **59 500 €** se décompose ainsi :

matériel divers pour **9 500 €**

*Collège Théodore Despeyrous à Beaumont-de-Lomagne*  
Achat d'une tondeuse : **2 000 €**

*Collège Jean Jaurès à Montauban*  
Fourniture d'un trancheur à jambon : **2 500 €**

*Imprévus* : **5 000 €**

matériel de cuisine pour **50 000 €**

*Collège J. J. Rousseau à Labastide-St-Pierre*  
Achat d'une cellule de refroidissement : **18 000 €**  
Fourniture et pose d'un bain marie : **10 000 €**

*Collège O. de Gouges à Montauban*  
Achat d'un four mixte 20 niveaux : **12 000 €**

*Collège Jean Jaurès à Montauban*  
Fourniture de deux armoires froides : **7 000 €**

*Imprévus* : **3 000 €**

• **Acquisition de matériel innovant**  
(*article 21574 – sous-fonction 221*)

Autorisation de programme 2015..... **3 000 €**  
Crédits de paiement inscrits au BP 2015.....**3 000 €**

Dans le cadre du projet COCON (Collèges Connectés), le Ministère de l'Education Nationale a prévu, pour 2015, la labellisation de 2 100 collèges, accordée pour une durée de 4 ans. Ces établissements bénéficieront d'aides ministérielles (10 000 €), notamment pour l'acquisition de ressources numériques, ainsi que de la formation et de l'accompagnement des équipes de professeurs.

Pour obtenir le label collège connecté, le collège doit bénéficier du raccordement au très haut débit, d'initiatives innovantes faisant l'objet d'un projet pédagogique et d'une convention de partenariat passée entre l'Etat et la Collectivité Territoriale.

Pour notre Département, le Rectorat a retenu, en concertation avec nos services, le collège Jean Rostand à Valence d'Agen.

Je vous propose d'adopter une autorisation de programme de **3 000 €** avec inscription des crédits de paiement en 2015 pour prévoir l'achat de matériel informatique (notamment de tablettes numériques).

En conclusion, je vous demande de bien vouloir délibérer sur l'ensemble de la politique départementale en matière de collèges au titre de l'exercice 2015 et :

□

□ □

Vu le rapport de Monsieur le Président,

Vu l'avis de la commission éducation, sport, culture et transports,

Vu l'avis de la commission des finances,

Après en avoir délibéré,

## **LE CONSEIL GENERAL**

- Prend acte des bilans présentés en annexes 1, 2 et 3 ;
- Approuve la politique départementale suivante pour 2015 :

### **I – FONCTIONNEMENT**

#### **1 - Participation aux dépenses de fonctionnement des collèges publics et privés**

##### *Collèges publics*

- Approuve la répartition ci-annexée entre les 17 collèges publics de la dotation de fonctionnement 2014-2015 d'un montant de 2 504 287 € revalorisée lors de la DM1 de 2014 en fonction des variables définies en annexe ;

##### *Collèges privés – Dotation de fonctionnement « part matériel »*

- Approuve la répartition ci-annexée entre les 7 collèges privés sous contrat d'association de la dotation de fonctionnement 2014-2015, d'un montant de 647 383 € ;
- Précise qu'une fois finalisée la nouvelle convention triennale, les taux seront, le cas échéant, actualisés lors de la DM1 en fonction du résultat des négociations ;

- Décide à cet effet, d'appliquer les taux utilisés en 2014 ;

#### *Collèges privés – Dotation de fonctionnement « part personnel »*

- Approuve la répartition ci-annexée entre les 7 collèges privés d'un enveloppe globale de 687 687 € ;
- Précise que conformément à la convention, les sommes susvisées seront versées en deux fois (60 % au plus tard le 31 mai, le solde avant le 15 juillet) ;

## **2- Actions partenariales des collèges**

#### *Actions partenariales des projets d'établissement des collèges*

- (Cf crédits ratifiés)

#### *Section et classes sportives*

- (Cf crédits ratifiés)

#### *Dotations complémentaires*

- Accorde les subventions suivantes :
  - . 40 000 € au collège Manuel Azaña à Montauban et 22 000 € au collège Vercingétorix à Montech pour acheminer les élèves vers les installations sportives ;
  - . 15 000 € au collège François Mitterrand à Moissac pour des frais occasionnés par le différentiel repas et 15 000 € pour la participation aux frais d'assurance de l'ensemble immobilier ;

## **3- Entretien et petites réparations dans les collèges**

- Approuve les enveloppes financières proposées pour un montant global de 14 000 € (cf crédits ratifiés) ;

## **4 - Opérations spécifiques**

#### *Locations mobilières et frais d'installation*

- Approuve une enveloppe financière globale de 263 000 € (cf crédits ratifiés) ;

### *Frais d'honoraires*

- Approuve une enveloppe financière globale de 1 000 € (cf crédits ratifiés) ;

## **II – TECHNOLOGIES D'INFORMATION ET DE COMMUNICATION POUR L'ENSEIGNEMENT (TICE)**

### *Environnement Numérique de Travail*

- Approuve une enveloppe financière globale de 87 000 € (cf crédits ratifiés) ;

### *Équipement informatique des collèges*

- Rappelle que, conformément à la loi de 2013 sur la refondation de l'école, les départements deviennent responsables pour les collèges, de l'acquisition et la maintenance des infrastructures et des équipements dont les matériels informatiques et les logiciels prévus pour leur mise en service ;
- Fait sienne la demande de Monsieur le Président à Mme la rectrice de bien vouloir reconsidérer le calendrier initial (septembre 2015) et envisager le report de la mise en œuvre du volet « maintenance informatique » de la loi sur la refondation de l'école tant que les conditions techniques ne sont pas entièrement éclaircies et jusqu'à ce que le législateur se soit prononcé sur le devenir des collectivités territoriales et de leurs compétences ;

## **III - INVESTISSEMENT**

### **1- Travaux annuels**

#### *Travaux dans les cours des collèges propriété du Département*

- Autorisation de programme 2015 ..... 10 000 €  
Dont :  
*Collège Antonin Perbosc à Lafrançaise :*  
. Rénovation du portail..... 5 000 €  
*Collège Jean-Honoré Fragonard à Nègrepelisse*  
. Mise en place d'un digicode accès professeurs/visiteurs..... 5 000 €

*Travaux dans les cours des collèges mis à disposition du Département*

- Autorisation de programme 2015 ..... 70 000 €  
Dont :
  - Collège Jean Lacaze à Grisolles:
    - . Mise en place d'un éclairage entrée du collège ..... 9 000 €
  - Collège Pays de Serres à Lauzerte :
    - . Marquage au sol de la cour : ..... 5 000 €
    - . Eclairage de la cour : ..... 11 000 €
  - Collège Olympe de Gouges à Montauban :
    - . Mise en place de deux abris à vélos : ..... 30 000 €
  - Collège Pierre Bayrou à Saint Antonin Noble val :
    - . Mise en place d'un abri à vélos : ..... 15 000 €

*Programmes annuels de travaux dans les collèges propriété du Département*

- Autorisation de programme globale 2015.....369 000 €

dont :

Programme annuel de travaux d'entretien et de grosses réparations :	132 000 €
<input type="checkbox"/> Annexe 8	
Programme annuel de travaux à thèmes :	228 000 €
<input type="checkbox"/> Annexe 9	
Interventions urgentes :	5 000 €
Etudes et travaux divers :	4 000 €

*Programmes annuels de travaux dans les collèges reçus à disposition*

- Autorisation de programme globale 2015..... 997 500 €

dont :

Programme annuel de travaux d'entretien et de grosses réparations :	227 500 €
<input type="checkbox"/> Annexe 10	
Programme annuel de travaux à thèmes :	755 000 €
<input type="checkbox"/> Annexe 11	
Interventions urgentes :	10 000 €
Etudes et travaux divers :	5 000 €

- Prend acte de l'obligation de planifier un Agenda d'Accessibilité Programmé (Ad'AP) dans le cadre de la loi de 2005 de mise en accessibilité de tous les établissements et installations recevant du public ;

- Précise que sont concernés tous les collèges sauf Azaña à Montauban et Vercingétorix à Montech, soit 15 collèges ;
- Prend acte également, compte tenu de cette obligation et de ses conséquences financières, travaux et missions de contrôle estimés à 3 500 000 € TTC, que lors de la décision modificative n° 1 de 2015, Monsieur le Président présentera le programme détaillé par collège afin de définir un échéancier d'interventions ;

## 2. Travaux pluriannuels dans les bâtiments

*Construction, extension et restructuration des collèges publics : PPI  
(cf crédits ratifiés)*

- Donne acte à Monsieur le Président de sa communication relative aux tranches réalisées et aux opérations en cours, collège par collège dans le cadre du PPI 2003-2012 soit 51 opérations dont le détail figure dans le rapport susvisé et l'annexe 12 ;
- Précise qu'à ce jour :
  - 41 sont terminées,
  - 9 sont en cours,
  - 1 reste à lancer.

*Collège Théodore Despeyrous à Beaumont-de-Lomagne*

- Décide d'augmenter l'AP 2011 de 50 500 € pour la reconstruction du mur de clôture ;

## 3. Equipements

### a. Equipement mobilier

- Autorisation de programme globale 2015.....185 000 €
- dont :
  - 1<sup>er</sup> équipement scolaire :..... 135 000 €

dans le cadre du Programme Prévisionnel d'Investissement :

- *Collège Pierre Darasse à Caussade : 50 000 €*

dans le cadre du programme annuel de travaux d'entretien :

- Collège Pierre Darasse à Caussade : 10 000 €
- Collège J.J. Rousseau à Labastide-St-Pierre : 17 500 €
- Collège J. H. Fragonard à Nègrepelisse : 10 000 €
- Collège François Mitterrand à Moissac : 20 000 €
- Collège Jean Rostand à Valence d'Agen : 7 500 €

opérations diverses :

- Collège Flamens à Castelsarrasin : 15 000 €
- Collège Jean de Prades à Castelsarrasin : 5 000 €
  
- Complément et renouvellement d'équipement mobilier : 50 000 €

**b. Subventions attribuées aux collèges pour leurs dépenses d'équipement**

- Autorisation de programme 2015 ..... 8 000 €

**c. Equipements spécifiques**

*Matériel et outillage technique*

- Autorisation de programme 2015 ..... 59 500 €

dont :

matériel divers ..... 9 500 €

- Collège Théodore Despeyrous à Beaumont-de-Lomagne : 2 000 €
- Collège Jean Jaurès à Montauban : 2 500 €
- Imprévus : 5 000 €

matériel de cuisine ..... 50 000 €

- Collège J. J. Rousseau à Labastide-St-Pierre : 28 000 €
- Collège O. de Gouges à Montauban : 12 000 €

- Collège Jean Jaurès à Montauban : 7 000 €
- Imprévus : 3 000 €

### **Acquisition de matériel innovant**

- Autorisation de programme 2015..... 3 000 €
- Prend acte que le collège Jean Rostand à Valence d'Agen a été retenu dans le cadre du projet cocon (collèges connectés) pour obtenir le label collège connecté qui lui permettra de bénéficier d'aides ministérielles ;
- Ratifie les crédits de paiement suivants :

### **A – FONCTIONNEMENT**

<i>Article 60631 – sous-fonction 221</i> Produits d'entretien EMOES.....	3 000 €
<i>Article 6135 – sous-fonction 221</i> Locations mobilières .....	243 000 €
<i>Article 61521 – sous-fonction 221</i> Entretien des terrains, parcs et jardins.....	11 000 €
<i>Article 61522 – sous-fonction 221</i> Entretien et réparations de biens immobiliers.....	30 000 €
<i>Article 61558 – sous-fonction 221</i> Entretien et réparations de biens mobiliers .....	1 000 €
<i>Article 6156 – sous-fonction 221</i> Contrat de maintenance sur ENT.....	71 000 €
<i>Article 6188 – sous-fonction 221</i> Autres frais divers.....	20 000 €
<i>Article 6218 – sous-fonction 221</i> Professeurs des sections et classes sportives des collèges.....	7 250 €
<i>Article 6228 – sous-fonction 221</i> Frais d'honoraires.....	1 000 €

<i>Article 6288 – sous-fonction 221</i>	
Prestataires extérieurs des sections et classes sportives des collèges.....	17 275 €
<i>Article 65511 – sous-fonction 221</i>	
Dotation de fonctionnement des collèges publics.....	2 504 287 €
<i>Article 655111 – sous-fonction 221</i>	
Dotation de fonctionnement collèges et segpa.....	77 000 €
<i>Article 655112 – sous-fonction 221</i>	
Activités éducatives, sportives et culturelles des projets d'établissements des collèges publics .....	107 247 €
<i>Article 655113 – sous-fonction 221</i>	
Fonctionnement des sections et classes sportives des collèges .....	20 355 €
<i>Article 655114 – sous-fonction 221</i>	
Dotation de fonctionnement de la Cité Scolaire de Moissac.....	15 000 €
<i>Article 65512 – sous-fonction 221</i>	
Dotation de fonctionnement « part matériel » des collèges privés .....	647 383 €
<i>Article 655124 – sous-fonction 221</i>	
Dotation « part personnel » des collèges privés .....	687 687 €
<i>Article 6568 – sous-fonction 221</i>	
Participation Région ENT .....	16 000 €

## **B – INVESTISSEMENT**

<i>Article 20431 – sous-fonction 221</i>	
Subventions attribuées aux collèges pour leurs dépenses d'équipement (fonds commun d'hébergement) .....	8 000 €
avec une autorisation de programme 2015 de 8 000 €	
<i>Article 20433 – sous-fonction 221</i>	
Subventions aux collèges privés pour travaux de sécurité .....	24 315 €
<i>Article 2157 – sous-fonction 221</i>	
Matériel et outillage technique.....	59 500 €
avec une autorisation de programme 2015 de 59 500 €	

*Article 21574 – sous-fonction 221*  
Acquisition de matériel innovant.....3 000 €  
avec une autorisation de programme 2015 de 3 000 €

*Article 21841 – sous-fonction 221*  
Dépenses d'équipement pour les collèges publics..... 435 000 €  
(1<sup>er</sup> équipement scolaire et complément et renouvellement  
de l'équipement)  
avec une autorisation de programme 2015 de 185 000 €

*Article 23122 – sous-fonction 221*  
Travaux dans les cours des collèges propriété du département..... 10 000 €  
avec une autorisation de programme 2015 de 10 000 €

*Article 231312 – sous-fonction 221*  
Programmes annuels de travaux dans les collèges propriété  
du Département .....369 000 €  
avec une autorisation de programme 2015 de 369 000 €

*Article 231722 – sous-fonction 221*  
Travaux dans les cours des collèges mis à disposition.....70 000 €  
avec une autorisation de programme 2015 de 70 000 €

*Article 2317312 – sous-fonction 221*  
Programmes annuels de travaux dans les collèges reçus  
à disposition.....997 500 €  
avec une autorisation de programme 2015 de 997 500 €

*Article 2382 – sous-fonction 221*  
Programme prévisionnel d'investissement 2003-2012.....796 585 €  
dont :

- Collège Théodore Despeyrous à Beaumont-de-Lomagne.....138 100 €
- Collège Jean de Prades à Castelsarrasin.....63 133 €
- Collège Pierre Darasse à Caussade..... 30 000 €
- Collège Olympe de Gouges à Montauban..... 565 352 €

avec une augmentation de l'autorisation de programme 2011 de 50 500 €  
(collège Théodore Despeyrous à Beaumont-de-Lomagne)

- Donne délégation à la Commission Permanente pour :

- se prononcer sur les dépenses à imputer :

*Article 20431 – sous-fonction 221*

Subventions attribuées aux collèges pour leurs dépenses d'équipement (fonds commun d'hébergement).

*Article 231312, 2317312 et 61522– sous-fonction 221*

Travaux de grosses réparations aux collèges, les interventions urgentes et rénovation des logements de fonction.

- pour toute décision pouvant intervenir sur le dossier Environnement Numérique de Travail,
  - pour les tarifs des repas dans les collèges,
- Autorise Monsieur le Président à :
    - signer les marchés propres à notre Collectivité relatifs à l'Environnement Numérique de Travail,
    - signer des conventions relatives à l'Environnement Numérique de Travail,
    - solliciter les subventions pour ce projet ENT auprès de l'Etat et de l'Europe,
    - signer l'avenant avec le Conseil Régional concernant la participation du Département aux frais d'assurance de la Cité Scolaire de Moissac.

Adopté à l'unanimité.

Le Président,

Jean-Michel BAYLET